

# La politique africaine de la Belgique : entre g nuflexion et injonctions

dimanche 20 janvier 2013, par [Val rie Rosoux](#)

---

Publi  dans *Raison publique* n 10 (mai 2009)

Nous faisons partie des pays qui ont pr sent  leurs excuses aux victimes.  
Guy Verhofstadt

La Belgique s'excuse-t-elle ? Si oui,   qui ? Plusieurs cas de figure peuvent  tre  voqu s   cet  gard. Le premier concerne la pers cution des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale.   ce sujet, point d'h sitation : l'ancien Premier ministre, Guy Verhofstadt, reconna t que les autorit s belges se sont montr es « trop dociles ». « Il s'agit l  d'une page sombre de l'histoire de notre pays. Et nous ne voulons pas simplement tourner cette page », pr cise-t-il [1]. Des excuses formelles sont pr sent es   plusieurs reprises, que ce soit en Belgique ou en Isra l. Mise   part la contestation du nationaliste flamand Bart De Wever pour qui des excuses « apr s tant de temps » sont « sans int r t » et « gratuites » [2], cette d marche officielle suscite un large consensus au sein de la soci t  belge.

M me soutien de la population au sujet des excuses pr sent es   Kigali le 7 avril 2000 par Guy Verhofstadt. Rapporteur de la commission d'enqu te du Parlement belge charg e d s 1996 d'examiner le r le de la Belgique dans la trag die au Rwanda, il d nonce le « dramatique cort ge de n gligences, d'insouciance, d'incomp tences, d'h sitations et d'erreurs » qui pr c da le g nocide. « J'assume ici devant vous la responsabilit  de mon pays, des autorit s politiques et militaires belges. La Belgique  tait au coeur de l'op ration onusienne. C'est sous ses yeux que le g nocide commença ». Et d'ajouter sans la moindre ambigu t  : « Au nom de mon pays, je m'incline devant les victimes du g nocide. Au nom de mon pays, au nom de mon peuple, je vous demande pardon ».

Enfin, un troisi me contexte m rite d' tre pris en consid ration : celui de la colonisation. Force est pourtant de constater qu'  ce sujet, la pr sentation d'excuses en bonne et due forme s'av re plus d licate. Alors que la Shoah et le g nocide qui embrasa le Rwanda en 1994 sont tous deux unanimement d nonc s, la r alit  coloniale se r v le ambivalente aux yeux de nombre de Belges [3]. Pr s d'un demi-si cle apr s l'ind pendance du Congo, aucun discours n'a permis l'homog n isation des repr sentations du pass  colonial. Jadis pr sent e comme une v rit  une et d finitive, la narration officielle de ce pass  prend d sormais la

forme d'une tension, d'une négociation entre souvenirs divergents, voire contradictoires. L'impact de cette évolution apparaît en politique intérieure et extérieure.

En interne, de plus en plus de protagonistes s'interrogent sur la période coloniale et en particulier sur l'attitude de Léopold II. En 1998, le journaliste américain Adam Hochschild publie *Les Fantômes du roi Léopold*. L'ouvrage relate la mise sur pied, à partir de 1872, d'une gigantesque entreprise d'exploitation du Congo qui serait à l'origine de millions de morts [4]. L'accusation de génocide est avancée mais aussitôt réfutée par les historiens [5]. Six ans plus tard, la diffusion par la télévision belge d'un documentaire controversé sur le Congo de Léopold II relance la polémique [6]. Au-delà de certaines inexactitudes historiographiques, ces documents frappent les esprits et suscitent un débat public qui se cristallise autour d'une interrogation majeure : *Léopold II un roi génocidaire ?* [7] Depuis lors, quotidiens, hebdomadaires et autres pétitions se succèdent pour relayer la question : « Congo 1908–2008 : La Belgique doit-elle demander pardon ? » [8], « Tintin doit-il demander pardon ? » [9], « Vergeef ons, Kongo – Pardon Congo – Vergib uns, Kongo » [10] ... La politique étrangère de la Belgique est également visée par la question. Le débat ne concerne d'ailleurs pas seulement les relations entre l'ancienne métropole et l'Afrique des Grands Lacs. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler la remarque incisive du porte-parole du Premier ministre israélien Ariel Sharon au lendemain d'une plainte déposée contre ce dernier en vertu de la loi de compétence universelle : « Les Belges feraient mieux de s'occuper des crimes qu'ils ont commis au Congo » [11].

Face à ces interpellations, comment les représentants officiels réagissent-ils ? L'étude des discours de politique étrangère montre que leurs attitudes sont extrêmement contrastées, passant de la mise en exergue d'une forme de génie national à l'expression d'une gêne assortie de repentir. Comment expliquer une telle évolution ? Le choix des représentants du plat pays découle-t-il des spécificités du contexte belge – largement miné par les tensions communautaires – ou résulte-t-il de circonstances internationales particulières ? Pour d'aucuns, la Belgique serait une « nation qui ne s'aime plus » [12]. La question des excuses en politique étrangère peut-elle être éclairée par le « chagrin des Belges », titre d'un célèbre roman d'Hugo Klaus ? L'évolution non linéaire des autorités belges en la matière tend à prouver le contraire.

Cette réflexion se structure en trois parties. La première revient brièvement sur le jeu d'ombres chinoises qui entoure la mise en scène du passé colonial pendant près de quatre décennies. La deuxième dépeint le changement de cap opéré par Guy Verhofstadt et son ministre des Affaires étrangères, Louis Michel, entre 1999 et 2004. La troisième partie décrit le durcissement de ton qui caractérise la politique africaine de la Belgique depuis 2004. Nouveau fléchissement, donc : le temps n'est visiblement plus celui des excuses, mais celui de la fermeté. Une question majeure

sert de fil conducteur à l'analyse : la « diplomatie éthique » [13] mise en place par le gouvernement de Guy Verhofstadt est-elle une parenthèse ou constitue-t-elle une véritable césure dans la conception et la mise en pratique de la politique étrangère ?

## DU GÉNIE COLONIAL A LA GENE POST-COLONIALE

Pendant la première moitié du XXe siècle, la représentation de l'aventure coloniale est auto-glorifiante. Les manuels scolaires belges ressemblent à s'y méprendre au Petit Lavis des écoliers français. Seuls les bienfaits de la colonisation sont mis en exergue, la conception de l'identité nationale rendant inadmissible l'existence de crimes commis au nom de l'État [14]. La Belgique est présentée comme le sauveur de millions de Congolais mis en péril par l'esclavagisme arabe, l'ignorance et les ténèbres qui enveloppaient la région avant l'arrivée des colonisateurs.

Pour les autorités belges, l'administration d'un territoire quatre-vingt fois plus grand que la métropole donne au monde l'image d'une « colonie-modèle » [15]. Cette représentation persiste au moment de l'indépendance puisque cette dernière est identifiée – non sans quelque illusion – au « nouveau triomphe du génie colonial belge » [16]. Il s'agit, pour les autorités nationales, de « faire mieux » que les autres métropoles. Ainsi, contrairement à la France en Algérie, la Belgique est censée favoriser la libération nationale du Congo sans recourir à la violence. Le célèbre discours que Patrice Lumumba prononce le 30 juin 1960 en tant que premier chef d'État congolais sonne le glas d'une telle conception de l'histoire nationale. Loin de toute prudence diplomatique, le fondateur du Mouvement national congolais lance un véritable réquisitoire sur « l'humiliant esclavage » imposé par Léopold II : « Nous avons connu les ironies, les insultes, les coups que nous devons subir matin, midi et soir, parce que nous étions des nègres. Nous avons connu que la loi n'est jamais la même selon qu'il s'agissait d'un Blanc ou d'un Noir : accommodante pour les uns, cruelle et inhumaine pour les autres ». Depuis lors, les critiques n'ont cessé de se multiplier. Et s'il est parfois question de modèle, c'est dans un sens diamétralement opposé. Ainsi, selon Elikia M'Bokolo, « c'est dans l'État indépendant du Congo [...] que les méthodes de conquête ont atteint un degré de brutalité qui en fait une sorte de modèle dans l'histoire des colonisations du XIXe et XXe siècles » [17].

Après l'indépendance et ses désenchantements, le discours officiel n'évoque que rarement l'aventure coloniale. Face à la dénonciation du pillage des ressources et des abus liés notamment à l'exploitation du caoutchouc, se met en place ce que l'on peut appeler la stratégie du « comme si ». Sous couvert de tourner la page de la colonisation, les autorités semblent vouloir oublier. Ce jeu d'éclairages et de voiles aboutit à l'élaboration d'un discours à ce point lisse que les enjeux essentiels ne résident pas dans ce qui est exposé mais dans ce qui est ombragé. Il n'est plus question de génie, mais de gêne. Pour paraphraser Charles de Gaulle au sujet de la France, la Belgique semble alors ne pas avoir « besoin de vérité. Ce qu'il faut lui

donner, c'est l'espoir, de la cohésion, et un but » [18]. Cette politique d'occultation s'abrite tantôt devant la nécessité de « normaliser » les relations avec l'ancienne colonie [19], tantôt derrière le slogan « l'Afrique aux Africains ». Aux antipodes des tenants d'une *Belgica caput mundi* [20], les représentants officiels belges tentent d'échapper à l'accusation de toute forme de néo-colonialisme. En quelques décennies, les aspirations sont ainsi inversées. Il s'agit dorénavant de ne plus s'ingérer, de respecter la souveraineté nationale d'un partenaire essentiel, bref de « ne plus jouer aux Romains » [21].

## UNE RESPONSABILITÉ INTEMPORELLE

En 1999, l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Guy Verhofstadt modifie la donne. Les autorités belges prônent désormais l'assomption critique de l'héritage colonial. L'objectif du nouveau ministre des Affaires étrangères, Louis Michel, est clair : favoriser de nouvelles relations avec l'Afrique des Grands Lacs, dénuées de « tout paternalisme et de toute bonne conscience ». Annonçant « l'entrée dans des relations adultes », Louis Michel en appelle à un dialogue basé non plus sur l'occultation des épisodes les plus embarrassants du passé, mais sur « une dynamique de réciprocité et une confiance mutuelle ». Cette nouvelle approche signifie l'abandon définitif « d'une dialectique fondée sur la revendication culpabilisante et le paternalisme moralisateur » [22]. Vaste ambition pour les autorités qui s'attellent désormais à ausculter leurs « boîtes à chagrin ». Les propos du ministre des Affaires étrangères Louis Michel sont explicites : « La Belgique a une lourde responsabilité vis-à-vis du continent africain » [23]. « Loin de tout sentiment de culpabilité », précise-t-il, cette responsabilité est double. Elle résulte tout d'abord d'une solidarité nécessaire entre pays riches et pauvres. Elle découle ensuite du passé : « Les anciennes puissances coloniales, comme la Belgique, sont redevables d'une bonne part de leur propre développement à leurs anciennes colonies. C'est tout de même grâce à celles-ci que nous avons pu, en partie, nous construire tel que nous sommes et être aujourd'hui le douzième pays le plus riche et le quatrième selon le classement de l'ONU » [24]. L'argument est identique lorsqu'en 2001, Louis Michel commémore le 40e anniversaire du Burundi en rappelant qu'il se sent, « en tant que belge, redevable » à l'égard de ce pays « d'une préoccupation particulière » [25]. Deux ans plus tard, il revient sur cette « responsabilité particulière et collective vis-à-vis d'un pays qui n'a que trop souffert, parfois loin de nos regards et de notre attention ». La notion de responsabilité est également mise en lumière à l'égard du Congo et du Rwanda. « La Belgique est consciente des responsabilités qu'elle a portées dans le passé » du Congo, affirme le Président du Sénat [26], tandis que le Premier ministre Guy Verhofstadt évoque la « responsabilité intemporelle » du pays vis-à-vis du Rwanda [27]. Bref, que ce soit à Bujumbura, Kinshasa ou Kigali, il convient pour Bruxelles d'« assumer le poids du passé » [28].

Ce changement de cap résulte à la fois des spécificités du contexte belge et de facteurs touchant l'ensemble des relations internationales. Au moins, cinq éléments méritent ici d'être relevés. (a) Sur la scène politique belge, cette évolution survient au moment où les sociaux-chrétiens passent dans l'opposition. Ce changement de majorité se révèle décisif pour entreprendre un examen critique du passé. Les forces au pouvoir n'étant plus celles qui étaient aux commandes lors des événements mis en cause, l'exercice rétrospectif est plus aisé. (b) Le passage des générations et en particulier la disparition du président Mobutu et du roi Baudouin favorisent en outre l'évolution du discours officiel. (c) Le souci de « moraliser » la politique étrangère de la Belgique répond par ailleurs à une crise de confiance interne. Dans un pays troublé par une succession de scandales judiciaires et financiers (qu'il s'agisse de l'affaire Dutroux, de celle de la dioxine, du procès Agusta ou encore de l'assassinat d'André Cools), la référence aux principes moraux tente manifestement de renforcer une cohésion nationale mise à mal. (d) Sur le plan bilatéral, des motifs classiques de politique étrangère (que ce soit dans le domaine de l'économie, de la géopolitique ou de la stratégie) poussent la Belgique à favoriser un partenariat avec la République démocratique du Congo (RDC), et *ipso facto* à reconnaître certaines pages de leur passé commun, jugées longtemps embarrassantes. (e) Enfin, plus largement, la montée en puissance de l'interpellation morale dans la diplomatie belge s'inscrit par ailleurs dans un contexte international précis. La multiplication d'excuses officielles, que ce soit sur la scène européenne, asiatique ou encore américaine, manifeste une attention croissante aux droits de l'homme et aux victimes en particulier [29].

Au-delà de ces facteurs, la « nouvelle politique africaine » de la Belgique doit surtout permettre que le royaume exerce une influence plus importante que sa simple taille géographique. Il s'agit de jouer un « rôle phare dans la politique européenne à l'égard de l'Afrique des Grands Lacs » [30]. À cet égard, l'objectif décrit ne diffère pas fondamentalement de l'un des buts de l'entreprise coloniale elle-même : (re)dorer le blason national. Le souci de promouvoir une image exemplaire sur la scène internationale apparaît bien comme une constante de la politique étrangère de la Belgique. Colonial ou non, le plat pays doit apparaître comme un « élève modèle ». Les propos de Louis Michel ne laissent guère de doutes à ce sujet : « Nous sommes probablement, de toutes les anciennes nations coloniales, celle qui a accepté de la manière la plus transparente de faire la lumière, sans concessions, ni tabous, sur son passé africain » [31].

De fait, le découpage manichéen des faits laisse progressivement la place aux « examens de conscience » de l'ancienne métropole. Dès 1996, les autorités nationales décident d'instituer une commission d'enquête parlementaire sur les facteurs ayant déterminé la politique de la Belgique dans les mois qui ont précédé le génocide au Rwanda. En 2000, une commission d'enquête parlementaire est mise sur pied pour déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice

Lumumba. Enfin, l'année suivante, Louis Michel tente de faire de la conférence de Durban (août –septembre 2001) une réconciliation historique entre le Nord et le Sud. Chacune de ces étapes est l'occasion pour Bruxelles de s'engager dans un « travail de mémoire » qualifié d'indispensable. Les paroles des parlementaires favorables à la mise sur pied de la commission Lumumba en témoignent : « [N]'aurons-nous pas à rendre compte de nos agissements en tant que peuple post-colonisateur et aurons-nous le courage de regarder notre passé au fond des yeux ? De l'attitude que nous adopterons, dépendra notre pouvoir de garder la tête haute face au monde dans lequel nous vivons et vis-à-vis des générations à venir » [32].

Au Rwanda, Louis Michel explique qu'« il nous faut assumer jusqu'au bout notre gêne », soulignant « l'immense responsabilité que nous portons au nom d'une communauté internationale repliée avec arrogance sur ses certitudes » [33]. À l'issue de la commission Lumumba, il présente ses excuses et ses regrets au peuple congolais « pour la douleur qui leur fut infligée de par cette apathie et cette froide indifférence » [34]. Qualifiant l'attitude du gouvernement de l'époque de « manquement grave en termes de bonne gestion et de respect pour l'État de droit », le chef de la diplomatie belge annonce en outre le financement d'une fondation en RDC pour soutenir des projets à caractère démocratique et d'aide à la jeunesse [35]. À Durban, il prend la tête de la délégation européenne en « confessant » d'emblée : « Au cours des siècles, l'histoire européenne a été, comme dans d'autres régions du monde, fortement contrastée. Le meilleur a côtoyé le pire. L'Europe aura été, tour à tour conquérante et soumise, dominatrice et martyrisée, fraternelle et fratricide, porteuse d'idées généreuses mais aussi véhiculaires de conceptions abjectes » [36].

Ce type de propos ne va cependant pas sans susciter des réactions au sein de la population belge, et en particulier parmi les anciens coloniaux. La revendication majeure qui est faite au gouvernement tient en trois mots : « Et nos victimes ? ». Lors des débats consacrés aux travaux réalisés par la commission Lumumba, l'interpellation est constante. Au lendemain de la remise du rapport de la commission, des voix surgissent pour dénoncer le fait qu'il ne met en lumière qu'une seule facette de la vérité historique de l'époque. Mark Eyskens regrette « le caractère incomplet et unilatéral » des faits pris en compte [37]. En commission de la chambre, Herman van Rompuy et Jacques Lefebvre déplorent le fait qu'on a trop oublié « les assassinats et les conditions dans lesquelles les Belges vivaient alors au Congo ». Quant à Ferdy Willems, il propose que les gouvernements belge et congolais « s'excusent simultanément pour toutes les victimes, blanches ou noires » [38]. La réaction d'Arnould d'Aspremont Lynden, fils du ministre des affaires africaines en 1960–1961, est elle aussi emblématique : « que des excuses soient adressées à [l]a famille [Lumumba], passe encore. Mais quand on crée une fondation avec l'argent du contribuable pour restaurer son image, je me demande

ce qu'en pensent les familles des victimes belges, des personnes qui ont été tuées ou violées. Ces familles-là n'ont pas touché un franc » [39]. Un hebdomadaire du pays confirme cette incompréhension : « Le contribuable va payer une "repentance" qui n'englobe ni les victimes belges de 1960, ni les millions de victimes indirectes d'une décolonisation bâclée et du soutien au régime Mobutu » [40]. Comme chacune de ces réactions le laisse entendre, la diplomatie des excuses ne va pas de soi sur la scène intérieure. Permet-elle en revanche de favoriser la normalisation des relations avec l'ancienne colonie ?

## LE RETOUR DE TINTIN AU CONGO

Les vicissitudes des rapports belgo-congolais semblent l'indiquer. En effet, l'arrivée de Karel De Gucht aux commandes du ministère des Affaires étrangères en juillet 2004 modifie radicalement la coloration des relations belgo-congolaises. Loin de toute forme de contrition, le ton s'apparente à l'injonction. Plutôt que de présenter des excuses au sujet de crimes passés, Karel De Gucht interpelle les autorités de Kinshasa, considérant qu'aucune excuse de *leur* part ne peut justifier ce qui se passe aujourd'hui dans leur pays.

Dès sa première visite officielle en Afrique, le nouveau chef de la diplomatie suscite la colère de Kinshasa. Après avoir évoqué la corruption qui règne en RDC, les retards dans l'adoption de la législation qui doit permettre l'organisation d'élections libres, la difficile intégration de l'armée et l'absence de sécurité dans l'Est du pays, il signale que peu de responsables congolais lui ont laissé « une impression convaincante ». Considérant qu'à Kigali, « il y a au moins un État », alors qu'en RDC, « il n'y a pas de vrai gouvernement » [41], Karel De Guht soulève un tollé. Pour le porte-parole du gouvernement congolais, « on ne peut pas mener la politique d'un État en se faisant expert en vocifération, en invective, en quolibet et en paternalisme vis-à-vis des autres États ». Et de stigmatiser « le retour de Tintin au Congo » [42]. En avril 2008, la polémique reprend à la suite de nouvelles déclarations du ministre à Kinshasa. Rappelant que la Belgique octroie « environ 200 millions d'euros » par an à la RDC, il affirme qu'elle a *ipso facto* « l'obligation morale » de prendre position sur ce qui s'y passe. L'argument à la base du raisonnement de M. De Gucht témoigne d'un changement de registre assez net par rapport à la législature de son prédécesseur. Plutôt que de continuer à souligner la « responsabilité » de la Belgique et sa juste implication dans la reconstruction du Congo, il importe désormais de rappeler le « droit » du pays à ne pas être « complaisant ». « Nous avons consenti des efforts financiers importants, et restons l'un des principaux bailleurs de fonds, explique M. De Gucht. Nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie à mobiliser nos partenaires de la communauté internationale ». La conclusion est tranchée : « Ces efforts nous donnent le droit de dire ce que nous pensons » [43]. Sont ainsi de nouveau dénoncés la corruption, les « privilèges fabuleux de certains », l'impunité ainsi que la violence qui persiste à l'Est du Congo.

Les réactions ne se font pas attendre sur la scène belge, de plus en plus ébranlée par les tensions communautaires [44]. Les questions fusent à la Chambre des représentants. La porte-parole des Verts qualifie de « colonialistes et de paternalistes » les propos du ministre des Affaires étrangères [45]. Le porte-parole du Parlement wallon, José Happart, précise que la Belgique « n'a pas de leçon à donner » à un pays ami. Selon lui, les propos de M. De Gucht trouvent leur origine dans les frustrations des autorités portuaires d'Anvers qui n'ont pu décrocher le contrat de rénovation des installations du port de Matadi, les Émirats arabes s'étant vus confier cette mission. Cette remarque rappelle la toile de fond de cette crise : la perte d'influence progressive de la Belgique en RDC. La montée en puissance de la Chine et l'arrivée de nouveaux partenaires dans la région se matérialisent par la signature d'impressionnants contrats prévoyant la construction d'infrastructures et de routes en échange de livraisons de minerais comme le cuivre et le cobalt. Si nombre de Congolais vivant en Belgique applaudissent les critiques émises par Karel De Gucht, les considérant fondées sur le fond, une interrogation de taille demeure : n'est-il pas contre-productif de mépriser en public et dans des termes aussi peu diplomatiques le rythme des avancées démocratiques d'un État souverain et ce, d'autant plus que de nouveaux partenaires se pressent au portillon de cet État ? Quelle peut être l'efficacité d'une diplomatie de « bons points et de mauvais points » dans un jeu où la Belgique voit désormais son leadership mis en cause ? L'ampleur des réactions à Kinshasa est en tout cas symptomatique. Le Président congolais, Joseph Kabila, refuse de se voir « donner des leçons » [46] et considère cette attitude comme une « pure provocation ». Ses propos sont univoques : « Le rapport maîtres-esclaves, c'est fini » [47]. Face à ce qu'il identifie à une forme de « tutelle », le Président congolais rappelle que « dans ce pays, on a versé le sang, et pour notre indépendance, et pour notre libération ». Il est, en d'autres mots, intolérable que l'on traite son pays « comme s'il était encore une colonie » [48]. Des gestes diplomatiques peu habituels confirment la fermeté de cette réaction. Les autorités de Kinshasa rappellent leur ambassadeur à Bruxelles, ferment leur consulat à Anvers et demandent à la Belgique de fermer ses consulats à Lubumbashi et Bukavu [49].

Cette crise diplomatique provoque aussitôt la relance des critiques des partis politiques francophones membres de la fragile coalition gouvernementale du Premier ministre Yves Leterme. La représentante du parti écolo, Isabelle Durant, déplore ce qu'elle appelle la « diplomatie du mépris ». Le libéral Armand De Decker juge cette politique « automutilante ». Le Président du parti socialiste, Elio Di Rupo, rappelle que « l'époque colonialiste caractérisée par l'unilatéralisme, le paternalisme et l'arrogance est définitivement révolue » [50]. La réplique ne se fait pas attendre, M. De Gucht déclarant aussitôt qu'il a l'impression que « les francophones pensent toujours que le Congo est la dixième province belge sur laquelle on ne peut rien dire ». « Si on considère ainsi le fait de dire que les dirigeants congolais doivent

faire des efforts, alors, ajoute-t-il, je suis effectivement un néo-colonialiste convaincu » [51].

Au-delà de la question d'une éventuelle « communautarisation » du dossier, cette crise indique que « la diplomatie éthique » mise en place à partir de 1999 n'a pas permis la cicatrisation définitive des maux qui rongent les relations entre l'ancienne métropole et sa colonie. La profondeur de ces maux mérite donc d'être prise au sérieux. Ainsi, l'idée selon laquelle « entre amis, il n'y pas de place pour la complaisance » [52] demande probablement à être nuancée dans un cadre aussi sensible que celui de relations post-coloniales. L'objectif de Karel De Gucht est sans doute encore de *donner l'exemple* en instituant des relations bilatérales franches et dénuées de tout complexe lié au passé. Il est cependant loin d'être atteint. Si l'Afrique des Grands Lacs, et le Congo en particulier, demeure une priorité de la politique étrangère de la Belgique, le décalage entre l'ambition affichée et la dégradation des relations bilatérales pose question.

Dans l'ouvrage intitulé *Sorry States : Apologies in International Politics*, Jennifer Lind souligne l'ambivalence des excuses en politique étrangère : porteuses dans certains cas, elles se révèlent contre-productives dans d'autres [53]. Qu'en est-il dans le cadre de la politique africaine de la Belgique ? Entre 1999 et 2004, l'assomption critique de l'héritage colonial semble avoir apaisé la charge affective liée au passé. Pour Louis Michel, « la reconnaissance d'une faute » et « l'aveu » des autorités belges devaient constituer « un premier pas vers la réparation » [54]. Qu'en ont pensé ses interlocuteurs ? À Kigali, le pouvoir et les associations de rescapés ont salué ces démarches comme des « actes de courage » [55]. À Kinshasa, l'écho est identique. Alors qu'à Bruxelles, le rapport final de la commission Lumumba est considéré comme ambigu, fruit d'un compromis à la belge « gênant parce que trop consensuel » et finalement « vague » [56], la presse congolaise souligne le courage et la volonté politique de la Belgique. *Le Palmarès* est plus qu'enthousiaste : « Cette repentance de la Belgique mettra fin aux relations parfois bonnes, parfois tendues qui ont caractérisé Kinshasa et Bruxelles, pour enfin partir d'un bon pied dans l'avenir ». Le *Journal du vendredi* précise que le rapport de la commission « a permis au monde entier de connaître les vérités sur l'une des pages les plus sombres de l'histoire de la RDC » [57]. Selon Jean-Marie Vianney, ancien journaliste congolais et porte-parole du Forum de réflexion pour l'avenir du Congo, « l'histoire sentimentale entre Congolais et Belges, nous l'accordera : depuis les temps des colonies, l'équipe de Guy Verhofstadt est la première qui ait osé avouer, sans incantations ni circonlocutions, la responsabilité de son pays dans la bouteille à encre congolaise » [58]. L'un des représentants de la famille va jusqu'à évoquer les victimes belges de l'indépendance : « La vérité est un pansement qui n'effacera jamais les douleurs de la perte d'un mari, d'un père, d'un frère, d'un parent, d'un ami. Cela vaut aussi pour mes amis belges qui ont perdu un mari, un père, un frère, un parent, un ami dans ces événements regrettables » [59].

un parent, un ami dans ces événements regrettables » [60].

C'est également à une certaine forme de réciprocité – plutôt inattendue – que l'on assiste sur le plan officiel. Le 10 février 2004, Joseph Kabila, prononce un discours qualifié d'« historique » devant le parlement belge. Premier chef d'État congolais invité à s'exprimer au Sénat, il crée la surprise en rendant hommage aux pionniers belges : « L'Histoire de la République démocratique du Congo, c'est aussi celle des Belges, missionnaires, fonctionnaires et entrepreneurs qui crurent au rêve du roi Léopold II de bâtir, au centre de l'Afrique, un État ». Désireux avant tout de « rendre hommage à la mémoire de tous ces pionniers », il explique que si « chaque génération a le devoir d'assumer ses erreurs », « le passé, même s'il peut, en quelque sorte, influencer sur l'avenir, ne le détermine pas » [60]. Le contraste entre cet hommage et la dénonciation, à peine quelques mois plus tard – et par le même Joseph Kabila – du paternalisme belge est frappant. Celui qui caractérise les diverses prises de position belges l'est tout autant. En oscillant entre une posture de culpabilité et de supériorité, de repentance et de remontrance, de débiteur et de créancier net, les représentants officiels belges illustrent le caractère non linéaire des rapports post-coloniaux.

Au moins trois conclusions peuvent être tirées à ce stade. *Primo*, les « excuses », aussi efficaces fussent-elles, ne constituent vraisemblablement pas une étape irréversible dans le sens d'une normalisation des relations. *Secundo*, la variable personnelle, souvent minimisée en relations internationales, peut néanmoins se révéler décisive. Le poids du contexte et des intérêts nationaux est certes essentiel, mais comment nier l'importance de personnalités en présence, qu'il s'agisse de Guy Verhofstadt, Louis Michel ou Karel De Gucht ? *Tertio*, la multiplication des revendications mémorielles place les représentants de l'État dans une situation quelque peu paradoxale : il s'agit d'assumer un rôle qui relève à la fois de l'arbitrage (l'État demeure celui vers qui chaque groupe se tourne pour obtenir reconnaissance) et de la repentance (l'État est bien celui dont on attend qu'il rende désormais des comptes). Ou, autrement dit, de concilier une attitude de surplomb et de génuflexion. Dans une telle perspective, quelle est la réelle marge de manoeuvre des autorités politiques ? Peuvent-elles, comme l'espère Louis Michel, « contribuer à une juste mémoire » [61] ? La présentation d'excuses officielles permet-elle de développer une « vision multifocale de l'histoire » – pour reprendre une autre de ses expressions [62] ? Le plus urgent, sur le plan officiel, n'est peut-être pas de chercher à fixer des fragments de vérité aujourd'hui dispersés. Il est plus vraisemblablement de se garder d'une audace présomptueuse. Le cas belge le montre à l'envi. En 1999, l'objectif du gouvernement était que « l'on regarde désormais la Belgique avec plus de bienveillance, sinon de sympathie » [63]. Près de dix ans plus tard, peut-on continuer d'affirmer – à l'instar de Guy Verhofstadt – que « la Belgique de papa, élève modèle de la classe européenne mais discrète pour tout le reste sur la scène internationale, a cédé la place à un royaume nouveau qui [...] réclame une place au premier rang du concert des nations » [64] ?

par Valérie Rosoux

Pour citer cet article : <http://www.raison-pu>

## Notes

- [1] Bruxelles, le 8 mai 2007. Pour plus de précisions, voir le rapport du Ceges (Centre d'étude et de documentation Guerre et Société contemporaine) commandé par le gouvernement, voir Rudi Van Doorslaer et al. (dir.), *La Belgique docile*, Bruxelles, Éditions Luc Pire, 2007.
- [2] Ces propos visent les excuses présentées par Patrick Janssens, bourgmestre (maire) d'Anvers, le 28 octobre 2007 à la communauté juive de Belgique pour l'attitude de l'administration et de la police de sa ville durant la Seconde Guerre mondiale. Deux jours plus tard, au vu de l'indignation déclenchée par sa réaction, le président du parti nationaliste N-VA (Nieuw-Vlaamse Alliantie) présente lui-même des excuses aux représentants des milieux juifs anversois.
- [3] Voir Laurent Licata & Olivier Klein, « Regards croisés sur un passé commun : anciens colonisés et anciens coloniaux face à l'action belge au Congo », dans Margarita Sanchez-Mazas & Laurent Licata, *L'Autre. Regards psychosociaux*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005, p. 241-277.
- [4] Adam Hochschild, *Les Fantômes du roi Léopold : un holocauste oublié*, Paris, Belfond, 1998. Rappelons que, de 1885 à 1908, l'État indépendant du Congo (E.I.C.) est une possession personnelle du roi Léopold II. Ce n'est qu'à partir de 1908 et, dans une grande mesure, sous la pression internationale que le Congo devient officiellement une colonie belge. L'exploitation systématique de la main d'oeuvre congolaise est, déjà à l'époque, l'objet d'une campagne de protestation de grande envergure.
- [5] Pour Sabine Cornélis, historienne au Musée royal de l'Afrique centrale, la qualification de Léopold II comme génocidaire faisant de son État le laboratoire des horreurs du XXe siècle paraît tout aussi réductrice que l'héroïsation de son personnage. Cette contre-image résulte, selon elle, d'une confusion entre spéculation sur une matière première, froide et déshumanisée quant à ses effets, et projet génocidaire délibéré et planifié » (Louvain-la-Neuve, 17 mars 2008).
- [6] Intitulé *White King, Red Rubber, Black Death*, le documentaire du Britannique Peter Bate est diffusé les 1er et 8 avril 2004 sur les chaînes télévisées flamande (VRT) et francophone (RTBF) du pays.
- [7] Michel Dumoulin, *Léopold II, un roi génocidaire ?*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2005.
- [8] *Téléoustique*, 15-21 novembre 2008.
- [9] *Le Vif //l'Express*, 17 août 2007.
- [10] Sur le plan culturel, l'exposition « Congo : le temps colonial » organisée par le Musée royal de l'Afrique centrale de Tervueren confronte pour la première fois, en 2005, le regard de spécialistes belges et congolais. Dans un registre plus caustique, le théâtre bruxellois de la place des Martyrs présente la même année un spectacle inspiré du *Kings Leopold's Soliloquy* écrit en 1905 par le journaliste et pamphlétaire Mark Twain. Ajoutons enfin qu'après la condamnation de la commission britannique pour l'égalité raciale, l'album *Tintin au Congo* est également mis au banc des accusés dans le pays natal d'Hergé. Le 23 juillet 2007, un Congolais étudiant en Belgique porte plainte et réclame la fin de la vente de l'ouvrage.
- [11] *Le Monde*, 22 janvier 2001.
- [12] Pierre Mertens, « Le pays qui ne s'aimait plus », *Le Monde*, 6 décembre 2007.
- [13] Louis Michel, « La nouvelle politique étrangère belge entre diplomatie et éthique », Louvain-la-Neuve, 28 septembre 2000.
- [14] Voir Antoon Van Den Braembussche, « The Silence of Belgium : Taboo and Trauma in Belgian

Memory », *Yale French Studies*, 2002, n° 102, p. 43–46.

[15] Voir Stéphanie Planche, « La Belgique et l'indépendance du Congo : entre représentations et contraintes », à paraître.

[16] Jean-Luc Vellut, « La Belgique et la préparation de l'indépendance », dans Olivier Lanotte *et al.* (dir.), *La Belgique et l'Afrique centrale de 1960 à nos jours*, Bruxelles, Grip, 2000, p. 90–91, cité par Stéphanie Planche, « La Belgique et l'indépendance du Congo », art. cit.

[17] Elikia M 'Bokolo, « Afrique centrale : le temps des massacres », dans Marc Ferro (dir.), *Le Livre noir du colonialisme : XVIe–XXIe siècles, de l'extermination à la repentance*, Paris, Hachette littératures, 2004, p. 577.

[18] Cité par Rony Brauman & Eyal Sivan, *Éloge de la désobéissance. À propos d'« un spécialiste »*, Adolf Eichmann, Paris, Éditions du Pommier, 1999, p. 53.

[19] La République démocratique du Congo est l'unique ancienne colonie belge au sens strict du terme, le Rwanda et le Burundi étant d'anciens territoires sous mandat.

[20] Voir Laurent Dumoulin, *Ulysse Lumumba*, Mons, Talus d'approche, 2000, p. 14.

[21] *Ibid.*, p. 17.

[22] Leçon à l'université de Liège, 28 février 2003.

[23] *Ibid.*

[24] *Ibid.*

[25] Discours, Bujumbura, le 1er juillet 2002.

[26] Armand De Decker (*Le Soir*, 10 février 2004).

[27] Discours, Kigali, 6 avril 2004.

[28] *Ibid.*

[29] Voir entre autres Michael Marrus, « Official Apologies and the Quest for Historical Justice », *Journal of Human Rights*, 2007, vol. 6, p. 75–105 et Antoine Garapon, *Peut-on réparer l'histoire ? Colonisation, esclavage, Shoah*, Paris, Odile Jacob, 2008.

[30] « La nouvelle politique étrangère de la Belgique », *Note de Politique étrangère*, 3 décembre 1999.

[31] Communiqué de presse, 29 mars 2004.

[32] *Annales parlementaires*, 23 février 2000.

[33] Discours, Kigali, 7 avril 2003.

[34] Discours, Bruxelles, 5 février 2002.

[35] Le financement de cette Fondation s'élève à 3 750 millions d'euros, avec une subvention annuelle de 500 000 euros. La famille Lumumba est associée à sa gestion.

[36] Durban, 30 août 2001.

[37] *Le Soir*, 19 novembre 2001.

[38] *La Libre Belgique*, 5 février 2002.

[39] *La Libre Belgique*, 11 février 2002

[40] *Le Soir Magazine*, 16–22 février 2002.

[41] *La Libre Belgique*, 18 octobre 2004.

[42] *La Libre Belgique*, 22 octobre 2004. Quelques mois plus tard, au retour d'une autre visite au Congo, ce sont les journalistes belges qui titrent : « Karel au Congo » (*Het Laatste Nieuws et Nieuwsblad*, 18 février 2005).

[43] Discours, Kinshasa, 21 avril 2008.

[44] Sur l'imbrication des relations belgo-congolaises dans les rapports intercommunautaires belges, voir Gauthier de Villers, « Histoire, justice et politique », dans Bogumil Jewsiewicki (dir.), « Réparations, restitutions, réconciliations », *Cahiers d'études africaines*, 2004, XLIV, 173-174, p. 193-220.

[45] *La Libre Belgique*, 25 avril 2008.

[46] *Ibid.*

[47] *Le Soir*, 24 avril 2008.

[48] *Le Soir*, 24 avril 2008.

[49] Notons qu'entre-temps, l'opposant congolais et l'ex-vice-président congolais Jean-Pierre Bemba est arrêté dans la périphérie de Bruxelles à la demande de la Cour pénale internationale de La Haye, qui enquête sur des crimes commis par la République centrafricaine par les troupes de M. Bemba entre le 25 octobre 2002 et le 15 mars 2003.

[50] *Le Soir*, 27 mai 2008.

[51] *Le Soir*, 25 mai 2008.

[52] Conférence, Karel De Gucht, Kinshasa, le 21 avril 2008.

[53] Jennifer Lind, *Sorry States : Apologies in International Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 2008.

[54] Discours, Kigali, le 6 avril 2004.

[55] *La Libre Belgique*, 8 et 9 avril 2000.

[56] *Vers l'Avenir*, 17 novembre 2001.

[57] Journaux du 7 février 2002, cités par Philippe Raxhon, *Le Débat Lumumba. Histoire d'une expertise*, Bruxelles, Labor – Espace de Libertés, 2002, p. 89.

[58] Jean-Marie Vianney, « Le fantôme de Lumumba », *La Libre Belgique*, 15 février 2002.

[59] Cité par Philippe Raxhon, *Le Débat Lumumba, op. cit.*, p. 87.

[60] Annales parlementaires, 10 février 2004.

[61] Discours, Kigali, 6 avril 2004.

[62] Discours, Bruxelles, 19 novembre 2003.

[63] « La nouvelle politique étrangère de la Belgique », *Note de Politique étrangère*, 3 décembre 1999.

[64] *Ibid.*

© Raison-Publique.fr 2009 | Toute reproduction des articles est interdite sans autorisation explicite de la rédaction.

Motivé par **CDID** | Webdesign : **Abel Doucet** | Crédits

motivise par [SRIF](#) | [webdesign](#) . [ABEL FOUCEL](#) | [CREAITS](#)